

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 27 AVRIL 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS , Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Anne-Marie BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE.

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN représentée par M. Paul-Roger GONTARD
Mme Nathalie GAILLARDET représentée par Mme Laurence LEFEVRE
Mme Anne GAGNIARD représentée par Mme Frédérique CORCORAL
M. Arnaud PETITBOULANGER représenté par Mme Sylvie MAZZITELLI
Mme Françoise LICHIERE représentée par Mme Martine CLAVEL
Mme Laurence ABEL-RODET représentée par M. Christian ROCCI
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI représenté par M. Arnaud RENOUD
Mme Martine BAREL représentée par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Florence ROCHELEMAGNE représentée par M. Michel BISSIERE

ETAIENT EXCUSE(E)S :

Mme Annie ROSENBLATT
Mme Christine LAGRANGE

AR préfecture : 084-218400075-20240427-lmc1X0100017f17-DE

Date de télétransmission : 13-05-2024

Date de réception en préfecture : 13 MAI 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2024

6

ACTION CULTURELLE : Etablissement d'une convention pluriannuelle d'objectifs et d'une convention financière avec l'association Bureau des Rencontres Cinématographiques du Sud.

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

L'association Bureau des Rencontres Cinématographiques du Sud organise depuis 2011 le Festival Les Rencontres du Sud, événement qui réunit des professionnels du 7e art autour d'avant-premières, d'équipes de films, de workshops, avec des séances grand public et scolaires ainsi que la remise d'un prix, les Victoires du Cinéma.

Les objectifs poursuivis sont de contribuer au rayonnement du cinéma et de ses métiers, développer un événement culturel cinématographique qui s'adresse aux professionnels de la filière de l'exploitation cinématographique, aux scolaires (lycéens, collégiens, élèves de maternelle, primaire, enfants des centres de loisirs), aux étudiants et au grand public avec le concours des cinémas présents sur le territoire.

Les festivals ont un impact sur leurs territoires avec des retombées réelles et mesurables à différentes échelles. Ils constituent, par leur ancrage territorial, de véritables catalyseurs de développement à travers l'utilisation des ressources (prestataires locaux, produits issus de circuits courts, artistes locaux, techniciens ...), la participation des habitants et scolaires à des actions culturelles, des partenariats avec des entreprises locales, le développement du bénévolat, d'offres d'emplois, de stages ...

La ville d'Avignon soutient déjà ce projet, depuis plusieurs années, dans le cadre de ses appels à projet culturels.

Elle souhaite aujourd'hui pérenniser et affermir ce partenariat dans le cadre d'un conventionnement pluriannuel, du fait du caractère culturellement structurant de ce projet. Cela permettra également de développer son action pédagogique à destination du jeune public scolaire et périscolaire dans le domaine culturel du cinéma qui est actuellement peu investi au regard de celui du spectacle vivant.

Un projet de convention d'objectif triennal est donc proposé aujourd'hui pour les années 2024-2025-2026 ainsi qu'une convention financière pour l'année 2024 assortie d'une subvention à hauteur de 7 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

Vu les projets de convention,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-**AUTORISE** la signature des conventions pluriannuelle d'objectifs pour la période 2024/2026 et financière pour l'année 2024 avec avec l'association Bureau des rencontres cinématographiques du Sud;

- **ACCORDE** le versement d'une subvention de 7 000 € à cette association pour l'année 2024;

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

ADOPTE



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
Mme Martine CLAVEL

PARVENU A LA PREFECTURE LE 13 MAI 2024
ACTE PUBLIE LE 21 MAI 2024